

les décisions prises par les Etats-Unis, la France et la Suisse de suspendre ou de réduire leurs contributions au budget ordinaire de l'UNESCO en guise de protestation contre les mesures anti-israéliennes.

Au cours des six derniers mois de 1975 et en 1976, toutefois, il est apparu que les polémiques d'ordre politique ne perturbaient pas tellement le déroulement des conférences techniques. En effet, les Etats membres sont peu disposés à sacrifier leurs intérêts nationaux pour remporter des joutes oratoires. Etant donné la grande diversité de ces intérêts, la mise en application pratique des résolutions appuyées par la majorité et rejetées par la minorité est habituellement difficile à organiser à moins qu'elle ne concerne des questions ne présentant qu'un intérêt secondaire pour la plupart des Etats en leur faveur. A la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, par exemple, la grande majorité des participants font valoir leurs intérêts nationaux sans considération des alignements traditionnels ou de la rhétorique à la mode.

La "politisation" n'en est pas pour autant un problème bénin appelé à disparaître bientôt. Tant qu'il y aura conflit au Moyen-Orient et discrimination raciale en Afrique du Sud, il faut s'attendre à ce que des querelles politiques perturbent les conférences consacrées à des sujets particuliers. Il faudra encore beaucoup de temps pour que les droits de l'homme soient respectés dans tous les Etats. Par ailleurs, les pressions croissantes exercées pour que soient apportés des changements radicaux dans le domaine de la coopération économique internationale ne diminueront sans doute pas. La mise en place du "nouvel ordre économique international" dans tout le système des Nations Unies représente donc un défi majeur pour les années à venir. Les extrémistes partisans d'une révolution dans les relations internationales et dans l'Organisation des Nations Unies elle-même risquent de l'emporter sur les modérés, à moins que le dialogue Nord-Sud ne débouche sur des solutions concrètes.

C. La méthode de vote: le recours à l'abstention

A l'Assemblée générale, où chaque nation dispose d'une voix - et où, par conséquent, des pays dont la population ne dépasse pas celle d'une ville canadienne d'importance moyenne ont le même poids que l'Union soviétique, les Etats-Unis ou la Chine - certains votes peuvent être considérés simplement comme des sondages de l'opinion mondiale ou de celle des gouvernements du monde; sondages dont les résultats ne créent aucune obligation pour qui que ce soit. L'"autorité morale" réelle ou l'influence politique internationale d'un vote de l'Assemblée générale peuvent varier considérablement: même adoptée par un nombre de voix suffisant, une résolution aura peu de poids si elle suscite une forte opposition ou de nombreuses abstentions; il en va tout autrement lorsqu'une résolution obtient un véritable consensus ou est adoptée par acclamation.